Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-119-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	

N° 2026-119 : Promotion interne 2026

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 2 emplois de rédacteur et un emploi d'animateur en raison de l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne de 3 agents de la Ville de Longvic,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Madame la Maire de Longvic,

DÉCIDE de la création des 3 postes suivants à compter du 1er novembre 2026 :

- 2 postes de rédacteur permanent à temps complet- Filière administrative-cadre d'emplois des rédacteurs (B),
- 1 poste d'animateur permanent à temps complet-Filière technique-cadre d'emploi des animateurs (B),

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS